



Formulaire de Don

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : E-mail :

Je souhaite faire un don à l'Alliance israélite universelle (AIU) d'un montant de :€

Je déduirai ce don de :

- L'impôt sur le revenu (date limite de don : 31 décembre 2012)
- L'ISF (date limite de don : **15 juin 2012**)
- Réduction impôt (entreprise)

Libeller le chèque à l'ordre de : **AIU** ou **Fondation ENIO** pour les dons ISF 2012

Adresser à :

Alliance israélite universelle
45, rue La Bruyère - 75425 Paris Cedex 09

Utilisation de mon don :

- Je laisse le libre choix à l'AIU pour l'affectation de mon don

ou

- Je souhaite qu'il soit utilisé pour :
 - Les écoles de l'Alliance
 - La Bibliothèque de l'Alliance / Médiathèque Alliance Baron Edmond de Rothschild
 - Les grands projets de l'Alliance en Israël (Développement de Mikveh Israel / Collège-lycée franco-israélien / lancement du réseau d'écoles *Darca*)
 - La diffusion de la culture et de la pensée juives au niveau universitaire (Institut supérieur européen Emmanuel Levinas / Collège des Etudes juives / SNEJ)

Observations et vœux :

.....

Fait le à

Signature

*Un reçu fiscal vous parviendra très rapidement.
 Les informations contenues dans ce document resteront confidentielles.*



Donnez à l'Alliance israélite universelle

Réduisez votre ISF de 75%

Déduction de 50 000 €/an pour un don de 66 667 €

(Selon les dispositions fiscales en vigueur. Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du Code Général des Impôts)

ISF 2012, mode d'emploi

Au 1^{er} janvier 2012, un nouveau barème à deux taux a été instauré, les dates de déclaration changent :

- ❖ **Pour les patrimoines de 1,3 à 3 M€, date limite : 30 mai 2012** (déclaration papier). Votre déclaration ISF est couplée à votre déclaration de revenus.

Attention : Si vous effectuez votre déclaration par internet, la date limite d'envoi varie selon le département de votre résidence (*).

Cette année pour les patrimoines inférieurs à 3 M€, vous n'êtes plus tenus de joindre votre reçu Cerfa à votre déclaration.

- ❖ **Pour les patrimoines égaux ou supérieurs à 3 M€, avant le 15 juin 2012.** Le mode de déclaration de votre ISF reste inchangé (déclaration papier).

Les justificatifs de dons devront être fournis dans un délai maximum de trois mois suivant cette date.

Pour tout complément d'information
N'hésitez pas à contacter notre Responsable de la collecte de dons :

Carine KROITOROU
 Responsable de la collecte de dons – Alliance israélite universelle
 Tel : 01-53-32-80-11
 Mob: 06-15-74-36-10
 E-mail: ckroitorou@aiu.org

(* Si votre patrimoine est compris entre 1,3 et 3 M€ et que **vous déclarez vos revenus par internet**, pour faire votre don, vous disposez d'un délai supplémentaire en fonction de votre lieu de résidence :

- jusqu'au 9 juin si votre département de résidence est compris entre les numéros 01 et 19
- jusqu'au 16 juin si votre département est compris entre les numéros 20 et 49
- jusqu'au 23 juin si le numéro de votre département est compris entre 50 à 974